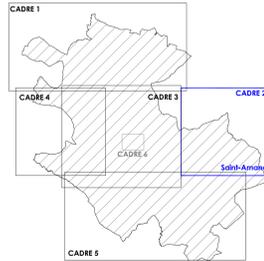


arrêté le : 08/06/2016
enquête publique
du 26/09/2016 au 27/10/2016
approuvé le : 15/12/2016



Echelle : 1/5000...



LEGENDE du Zonage P.L.U.

- UA secteur de Zone Urbaine pour la ville historique et ses faubourgs anciens
UB secteur de Zone Urbaine de la couronne de la ville historique
UCa secteur de Zone Urbaine des hameaux
UCp secteur de Zone Urbaine des hameaux avec une sensibilité paysagère particulière
UCb secteur de Zone Urbaine d'habitation à caractère résidentiel ou hôtelier
UEa secteur de Zone Urbaine d'activités viticoles
UEap secteur de Zone Urbaine d'activités, même industrielle, avec une sensibilité paysagère particulière
UEp secteur de Zone Urbaine d'activités avec une sensibilité paysagère particulière
UEc secteur de Zone Urbaine d'activités de la zone de "Lauron"
UEd secteur de Zone Urbaine pour l'aire de stationnement liée à l'itinéraire grand gabarit
UEe secteur de Zone Urbaine pour un dépôt de fertilisants
UL secteur de Zone Urbaine pour les sports et loisirs
ULs secteur de Zone Urbaine pour les sports et loisirs soumise au risque inondation
1AU Zone à Urbaniser ouverte sans condition d'une opération unique d'aménagement
1AUe Zone à Urbaniser ouverte à vocation économique sans condition d'une opération unique d'aménagement
2AU Zone à Urbaniser fermée

- A Zone Agricole
Ap secteur de Zone Agricole avec une sensibilité paysagère particulière
Aa secteur de Zone Agricole de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation d'activités non agricole
Abp secteur de Zone Agricole de taille et de capacité d'accueil limitée des sièges et/ou sites de production agricoles
Ah secteur de Zone Agricole qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel
Ahp secteur de Zone Agricole qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel avec une sensibilité paysagère particulière
N Zone Naturelle
Np secteur de Zone Naturelle avec une sensibilité paysagère particulière
Nh secteur de Zone Naturelle qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel
Nhp secteur de Zone Naturelle qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel avec une sensibilité paysagère particulière
Nap secteur de Zone Naturelle de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation d'activités non agricole ou forestière avec une sensibilité paysagère particulière
NL secteur de Zone Naturelle du parcours de golf
NLp secteur de Zone Naturelle destiné aux aires de jeu et de sports avec une sensibilité paysagère particulière
Nie secteur de Zone Naturelle inondable et/ou de protection renforcée en raison du contexte environnemental

LEGENDE des Outils Complémentaires

- Marges de recul (articles 7)
En milieu Urbain, jardins ou terrains cultivés présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme et rendus inconstructibles

LEGENDE des constructions à préserver ou à changer de destination

- Constructions présentant un intérêt patrimonial au titre des articles L.151-19 du code de l'urbanisme ou à vocation d'activités non agricoles au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
Murs Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) constructions identifiées au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme autorisant le changement de destination

LEGENDE des Outils de Maîtrise Foncière

- Emplacement Réserve

LEGENDE Divers

- éléments en eau naturels divers issus du cadastre à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit
piscines

LEGENDE des éléments de Protection de la Trame Verte et Bleue

- se référer au 5b-SUR-ZONAGE Trame Verte et Bleue
Espaces Boisés Classés soumis aux dispositions des articles L.113-1 et -2 du code de l'urbanisme
Boisement linéaire considéré comme Espaces Boisés Classés et soumis aux dispositions des articles L.113-1 et -2 du code de l'urbanisme
Éléments Naturels présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du C.U., à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit
Boisement linéaire présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du C.U., à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit

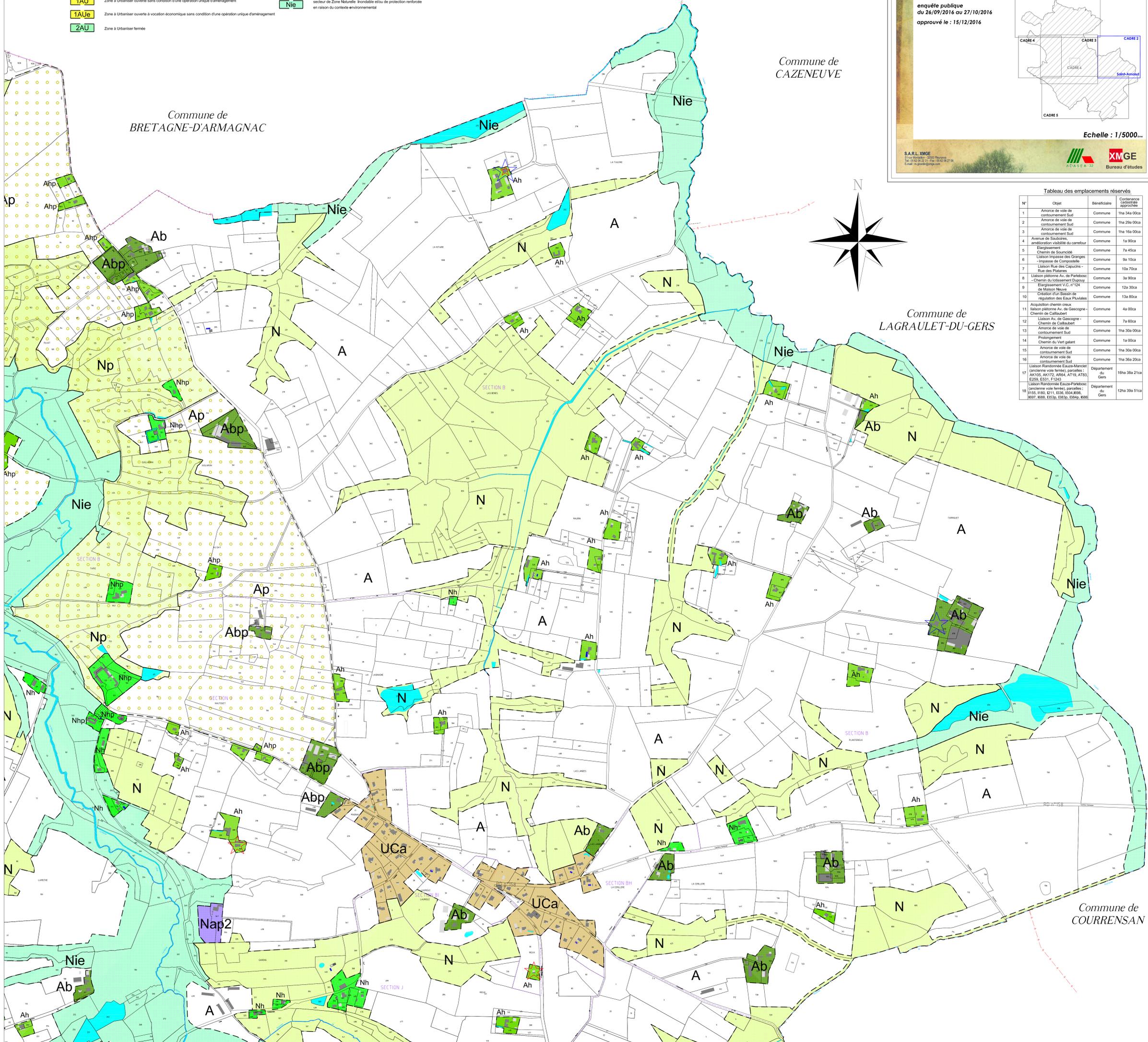


Tableau des emplacements réservés. Table with 4 columns: N°, Objet, Bénéficiaire, Contenance cadastrale approchée. Lists 16 specific locations and their details.